

Protocole sanitaire mis en œuvre dans le cadre du plan de reprise d'activité d'enseignement de l'établissement



CAMPUS
DES MÉTIERS
ET DES
QUALIFICATIONS
Aéronautique
Nouvelle-Aquitaine



académie
POITIERS
LYCÉE DES MÉTIERS

Cadre institutionnel :

- ***Autorisation de reprise des apprentis depuis le 11 mai***
 - ***Réouverture des lycées à partir du 2 juin au moins sur un niveau dans un 1^{er} temps***
 - ***Priorité sur le lycée professionnel***
-
- ***Présenté en CHS le jeudi 28 mai***
 - ***Voté en CA le vendredi 29 mai***
 - ***Mis en pièce jointe à l'acte administratif du plan de reprise d'activité le 30 mai***
 - ***Diffusé aux personnels le 29 mai***
 - ***Transmis aux familles le 30 mai dans le cadre de l'information sur le plan de reprise d'activité d'enseignement.***



Stratégie de déconfinement depuis le 11 mai : reprise progressive

❖ Réunion de travail des acteurs de la prévention le 13 mai :

Objectifs : définir notre capacité d'assurer la sécurité sanitaire des personnels en fonction du local afin de permettre une reprise progressive des acteurs non concernés par le télétravail

- Une reprise à temps partiel des agents le 15 mai
- Une reprise à temps partiel des AED et ADM le 18 mai
- Un accueil des enseignants et extérieurs le 19 mai
- Le report de l'accueil des apprentis dans l'attente du CA alors que l'accueil est autorisé depuis le 11 mai
- Depuis le 25 mai, les personnels agents, AED et ADM travaillent à temps plein dans les conditions sanitaires imposées
 - ✓ Les enseignants peuvent venir en informant la direction sous réserve d'entrée unique avec masque obligatoire, désinfection des mains, main courante signalant sa présence
- Parallèlement l'enseignement à distance est demeuré la règle sur la période 11 mai-29 mai
- Les investissements et dotations de sécurité sanitaire : lycée dès début mai / Région le 17 mai / Région le 28 mai : **10 000€** (en attente masque état)
- L'ensemble de ces points ayant été partagés dans le cadre de la communication interne envoyée chaque dimanche soir aux personnels.



Protocole sanitaire - quelles modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement dans le respect des prescriptions sanitaires?

❖ **Cadre fixé par : documents ressources et décisions politiques des 28 et 29 mai**

- Protocole sanitaire national actualisé en date du 11 mai
- FAQ ministérielle en date du 22 mai 18H
- Plan de gestion de cas Covid-19 DSDEN17
- Fiche protocole sanitaire et mission des AESH en EPLE après le 11 mai
- Fiche N°3 des personnes vulnérables / des capacités RH parfois dégradées
- BO n°20 du 14 mai 2020 qui cadre l'accompagnement du personnel en cas de reprise
- Information-Formation-EPI mise à disposition des personnels selon leur retour en établissement
- Protocole travail des agents et de nettoyage des locaux donnés par la Région
- Plan de circulation dans les locaux réalisé en interne
- Affichage interne sur les gestes barrières et obligations sanitaires
- Document de recommandation sanitaire envoyé aux familles avec le sondage

❖ **Protocole sanitaire : 6 fondamentaux structurent ce protocole**

1. Le maintien de la distanciation physique
2. L'application des gestes barrières
3. La limitation du brassage des élèves
4. Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
5. La gestion d'une suspicion de cas Covid-19 chez un élève/personnel/cas contact
6. La formation, l'information et la communication

❖ **Plan de reprise à partir du 2 juin : sur la base de nos capacités d'accueil de structure et RH**



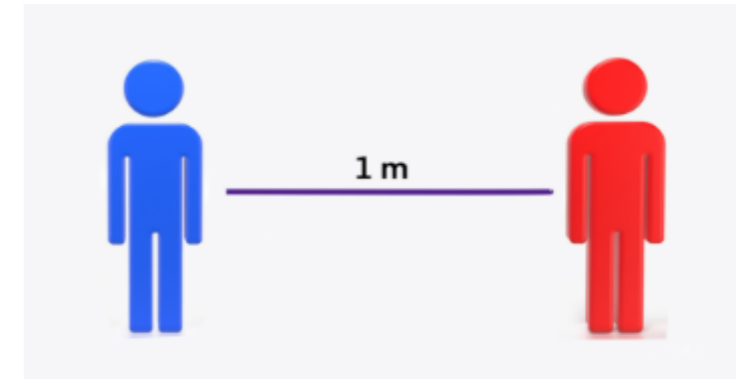
le maintien de la distanciation physique

❖ Entrées et Sorties de l'établissement :

- D1 : une porte d'entrée et une porte de sortie donnant sur le hall
- D2 : entrée rue J-B Audebert et attente dans la cour obligatoirement / sortie par le même endroit (aucun flux par l'entrée rue Pujos)
 - La prise en charge des élèves dans la cour sur D1 et D2 aux horaires d'entrée en classe à 8H (portes laissées ouvertes), 10H, 14H, 16H et 17H45 / marquage au sol
 - La sortie décalée des élèves sur D1 et D2 sur les créneaux de récréation et de pause méridienne
 - La fin des cours sur D1 et D2 se fera à 17H45 pour permettre aux élèves de rejoindre le nouveau point de ramassage scolaire

❖ Flux et déplacement des élèves sur les deux sites :

- Plan de circulation D1
- Plan de circulation D2
- Deux-roues / autorisation CPE



❖ Restauration :

- Fermeture de D2
- Capacité d'accueil de 38 élèves + 8 commensaux
- Queue à l'extérieur sous préau / Badge en présence AED / Lavage des mains / ligne de self plateaux préparé / 1 par table / 20 mn pour manger

❖ Internat :

- Capacité d'accueil de 32 élèves
- Contrainte : 1 interne par chambre, pas de foyer



L'application des gestes barrières

- ❖ **Lavage des mains** : Obligatoire en entrée/sortie d'établissement – visuel avec identification des points d'eau qui sera rappelé aux élèves lors de leur retour
- ❖ **Port du masques** : obligatoire pour les élèves et les enseignants dans à l'intérieur des locaux (sauf en restauration), la maîtrise de la distanciation physique étant aléatoire
 - ✓ Masques fournis par l'établissement aux personnels
 - ✓ Pour les enseignants en face à face pédagogique où les élèves sont statiques, le port de visière-sans masque, pour l'enseignant qui le souhaite, est possible dans la limite d'une vigilance de distanciation d'1m, un marquage au sol pourra aider le professeur à cet effet.
 - ✓ Masques fournies par les parents aux élèves (3 par jour).
- ❖ **Sacs poubelles dédiés** : de 'couleur blanche' pour la récupération des mouchoirs jetables + poubelles spécifiques dédiées et identifiées par salles ou ateliers utilisés (achat de poubelles à pédale pour les salles de réunion et espaces de circulation aux entrées-sorties) : nous doublons les poubelles en salle de classe et en chambre à l'internat.



Protocole sanitaire – **La limitation du brassage des élèves** **(et des personnels)**

- ❖ **Principe de l'accueil en classe** : 1 classe = 1 salle attitrée / les enseignants tournent avec pour D1 6 salles et D2 9 salles utilisables

- ❖ **Effectif maxi** : 15 élèves par classe (respect des 4m²) / moins en atelier (nb différents d'un atelier à l'autre aéro max 7 él / les autres pas de pb de distanciation jusqu'à 8 élèves avec le principe 1 élève par poste)
- ❖ **Portes des salles de classe maintenues ouvertes**
- ❖ **EPS** : obligation de venir avec les affaires d'EPS sur soi (ni vestiaire-ni douche)
- ❖ **Contraintes** : pas d'utilisation du 2^{ème} étage ni sur D1 ni sur D2
- ❖ **Intercours** : plan de circulation à suivre scrupuleusement
- ❖ **Récréation** : marquages au sol dans le hall que sur le parvis pour la distanciation physique

Restauration : seul D1 fonctionnera

- ❖ **Accueil** à partir de 11H pour le LP
- ❖ **Queue** à l'extérieure / 1 AED au niveau du lavage des mains
- ❖ **Passage au self**, plateaux remis au jeune
- ❖ **Durée du repas** 20 mn maxi puis 10 mn de désinfection suivie d'une aération.

- ❖ **Internat** : seul un étage voire 2 fonctionnera pouvant accueillir 16 internes
- ❖ **Nécessité de récupération des affaires** encore sur place par les internes – mercredi 3 juin

Salle de réunion : capacité d'accueil limitée au regard des m²

Salle des professeurs : limitée en effectif enseignant possible en même temps, port du masque obligatoire, lavage des mains avant et après, porte demeurant ouverte

- ❖ **Ascenseur** : réservé à 1 seule personne (ESH, santé et manutention), lavage des mains avant et après utilisation obligatoire



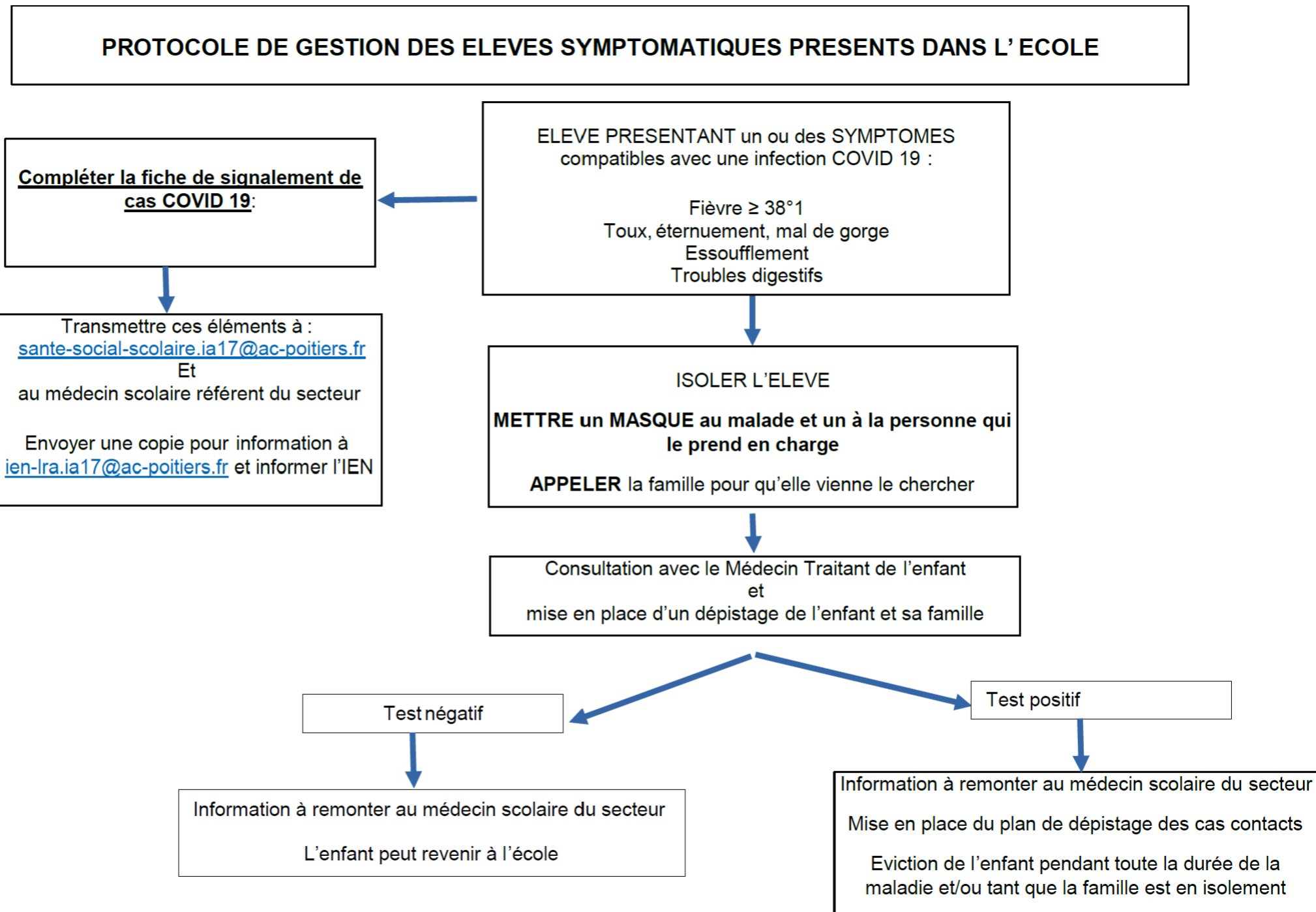
Protocole sanitaire –

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

- ❖ **Nettoyage global : virucide 1 fois par jour par les agents**
- ❖ **Pulvérisateurs ou bidons de virucide : dans toutes les salles utilisées (chaque enseignant pourra désinfecter son espace de travail avant utilisation) / tous les bureaux / loge / restauration / ateliers**
- ❖ **Bidons de gel hydro alcoolique dans les salles et ateliers utilisés**
- ❖ **Salles de classe aérées par les agents tous les matins et les enseignants toutes les deux heures, avant une prise en charge d'élèves**
- ❖ **Les WC seront nettoyés plusieurs fois par jour ainsi que les surfaces les plus utilisées (poignées-interrupteurs)**
- ❖ **Ordinateurs : les claviers seront filmés et désinfectés après usage par l'enseignant.**
- ❖ **TP physique et SVT : annulés sur D1 comme D2 – neutralisation 2nd étage**
- ❖ **Ateliers : règles spécifiques définies par spécialités, nettoyage des espaces de travail par élèves et enseignant**
- ❖ **Photocopieurs : lavage des mains avant et après utilisation – ATTENTION pas de pulvérisation de gel hydroalcoolique ou de virucide sur les écrans d'utilisation, nettoyage assuré par les agents.**
- ❖ **Du papier à usage unique est mis à disposition dans les classes et ateliers et devront être jetées systématiquement dans une poubelle dont le sac est de couleur blanche.**
- ❖ **Salles des profs et ascenseurs : nettoyées plusieurs fois par jour**



Protocole sanitaire – La gestion d'une suspicion de cas Covid-19 chez un élève



-05-2020

Plan de gestion des cas de COVID 19 dans une école maternelle ou élémentaire

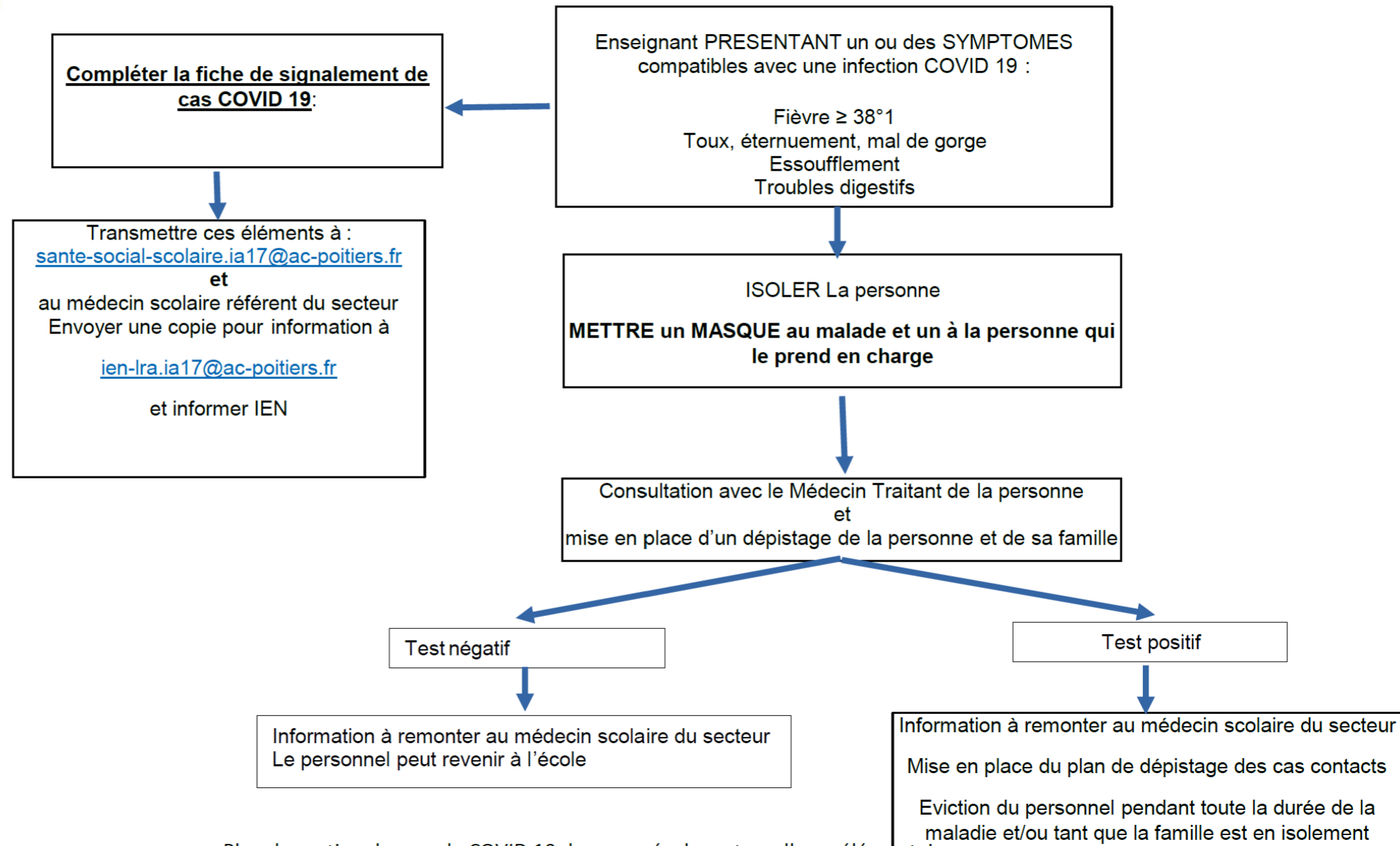
Dr MICHAUDEL – MCT DSDEN 17

13



Protocole sanitaire - La gestion d'une suspicion de cas Covid-19 chez un personnel

PROTOCOLE DE GESTION DES PERSONNELS SYMPTOMATIQUES PRESENTS DANS L'ECOLE



05-05-2020

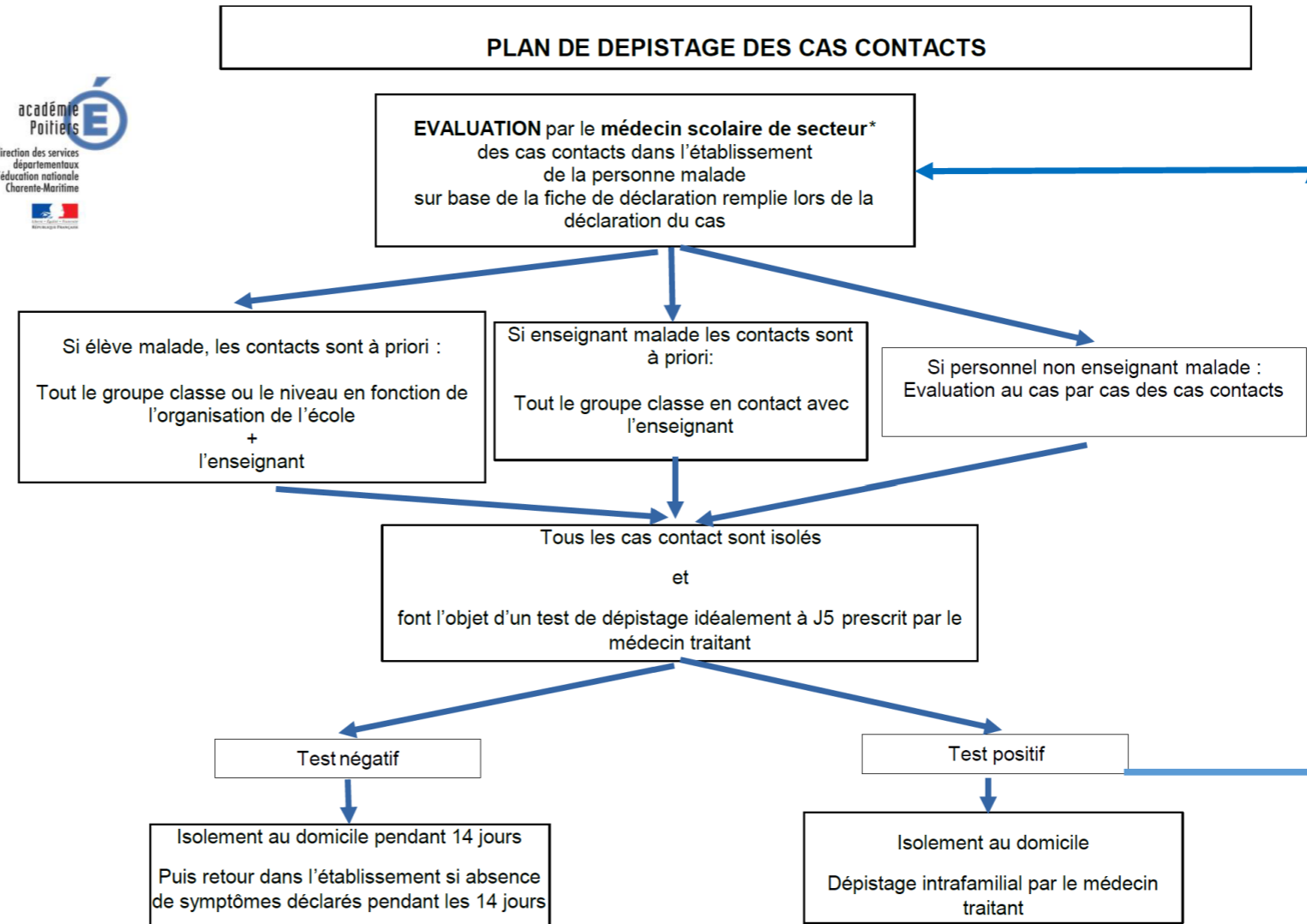
Plan de gestion des cas de COVID 19 dans une école maternelle ou élémentaire

Dr MICHAUDEL – MCT DSDEN 17

14



Protocole sanitaire - La gestion des cas contacts



05-05-2020 Plan de gestion des cas de COVID 19 dans une école maternelle ou élémentaire
Dr MICHAUDEL – MCT DSDEN 17

-Le médecin scolaire référent de l'établissement fait la liste des cas contacts avec le directeur ou le chef d'établissement/ courrier aux familles concernées (courrier co-signé ARS EN) pour les avertir que leur enfant a été en contact avec un cas de COVID et qu'il devra être mis en isolement pendant 14 jours à compter de la date du dernier contact avec le cas positif. Il prévient également qu'un test de dépistage sera à réaliser.

- le Médecin Conseiller Technique informe l'ARS du nombre de cas contacts afin d'en faire la déclaration sur la plateforme Contact COVID gérée par la CPAM.

Cette déclaration permettra de déclencher les droits au dépistage et à la délivrance de masques en pharmacie sans ordonnance.

Les familles devront prendre rendez-vous dans les laboratoires avec leur enfant à J7. (7 jours après le dernier contact avec un cas confirmé COVID)

En l'absence de symptômes au-delà de la quatorzaine aucun test ne sera exigé pour la reprise.



Protocole sanitaire - La formation-l'information-la communication

❖ **La formation : indispensable au retour des usagers**

1. Les personnels

- Agents-ADM-AED : faits dans la période du 11 au 29 mai
- Enseignants : dans les jours de reprise, 2 et 3 juin sans doute !

2. Les élèves

- Le jour de leur retour sur une demi-journée / vigilance sur le rappel des consignes d'évacuation en cas d'incendie identiques malgré un nouveau plan de circulation
- Pour les internes-nécessaire limitation des déplacements

❖ **L'information: indispensable au respect du protocole**

1. Les personnels

- Accueil différencié avec rappel des risques et mise en œuvre du protocole dans le cadre d'un accueil des élèves

2. Les élèves

- Affichage
- Repérage plan de circulation
- Mon planning d'une journée de cours intégrant les modification d'EDT



Protocole sanitaire – La formation-l'information-la communication

- ❖ **La communication : indispensable au retour des usagers**
 1. Les personnels
 - Du protocole si voté en CA
 - Planning de reprise avec préentree
 2. Les élèves
 - Ce qui les attends à leur retour
 - EDT ajusté –diffusion d'un guide planning d'une journée lors du retour des élèves
 3. Les familles
 - Protocole
 - La politique d'accueil différencié des niveaux/classes
 - Le cas particulier des internes
 - Les frais scolaires pour les DP et internes
 - Le cadre des transports scolaires / fin des cours à 17H45 sur D1 et D2
 4. Les institutionnels
 - Mairie
 - CD17
 - CR-N-A
 - DSDEN17
 - Police



AVIS du CHS :

- **Favorable 5**
- **Réservé 2**
- **Défavorable 0**
- **NSP 0**

